



Politique industrielle

Programme de travail 2007 – 2011

/

1. Principaux défis: gérer le changement dans une industrie mondiale en pleine restructuration

Les employés des secteurs de la métallurgie et leurs syndicats font face à un processus continu de restructuration dans le secteur du métal. Plusieurs facteurs influencent ce processus, parmi lesquels :

- des développements technologiques rapides
- de nouvelles stratégies d'entreprise (liées à l'émergence de chaînes d'approvisionnement d'ampleur mondiale)
- des changements dans la structure financière des entreprises (domination des marchés financiers, exigences accrues en matière de dividendes de la part des actionnaires, émergence d'importants fonds de placement)
- influence des politiques macro-économiques, industrielles et environnementales
- déséquilibre des forces entre le capital et le travail

La restructuration est un processus continu lié aux évolutions de la division mondiale du travail. Ce processus de restructuration a des effets à plusieurs niveaux :

- sur les sites de production et dans les entreprises, ainsi qu'entre entreprises (fusions-acquisitions, sous-traitance,...)
- au sein des secteurs industriels et entre secteurs industriels
- entre régions d'Europe (délocalisation, transformation, intégration)
- entre différentes régions de l'économie mondiale (déplacement du centre de gravité de la croissance économique vers de nouveaux pays industrialisés)
- entre la production industrielle traditionnelle et les services liés à l'industrie (ce qui conduit à un nouveau type de production industrielle)

La restructuration a un impact sur tous les champs de l'activité syndicale et constitue un défi pour la politique industrielle.

La Mondialisation

Nous assistons aujourd'hui à l'ascension rapide de grandes économies qui transforment l'équilibre de l'économie mondiale. L'activité économique mondiale est de plus en plus intégrée, avec des schémas de commerce, d'investissement et d'implantation des sites de production qui se modifient. Les activités économiques mondiale deviennent de plus en plus intégrées, avec des tendances qui se modifient en matière de commerce et d'investissement et de localisation de la production. Cette tendance s'est accélérée sous l'effet d'un accès facile aux nouvelles technologies, une communication presque gratuite grâce aux e-mails et à Internet, mais aussi par des systèmes de transport plus économiques et plus fiables. Il est clair que cela a constitué à modifier les perspectives sur l'intégration européenne. Les principaux objectifs de l'intégration et de l'harmonisation internes ont été remplacés par la recherche d'outils et de politiques permettant de s'attaquer aux défis de la nouvelle économie « globale ». L'approche traditionnelle, nombriliste, consistant à favoriser l'intégration économique régionale, n'est plus suffisante et doit être complétée par des politiques davantage axées sur la dimension internationale. Cela ne peut être fait que grâce à une Union européenne puissante, capable d'exporter ses valeurs sociales à travers le monde.

Afin de traiter cette mutation de très grande envergure que traverse l'économie mondiale, il doit être bien clair que le désintérêt pour la politique européenne n'est pas la bonne réponse. Néanmoins, un fossé s'est creusé au cours des dernières années entre l'Europe et ses citoyens (qu'on se souvienne des votes négatifs lors des référendums sur la Constitution organisés en France et aux Pays-Bas), entraînant une indifférence croissante vis-à-vis des questions européennes et une crise politique à l'intérieur de l'Union. Pour de nombreux citoyens européens, l'Europe n'est plus une priorité. Ce nouvel euroscepticisme constitue à deux titres un défi pour le Comité « Politique industrielle » de la FEM:

- Nous devons assurer une bien meilleure communication à propos des conséquences qu'ont les prises de décisions européennes sur l'industrie et ses travailleurs, afin de renforcer l'engagement de nos organisations affiliées et de leurs adhérents, et de montrer l'importance des politiques européennes en vue de garantir l'avenir de l'industrie européenne dans un monde globalisé.
- Nous devons également lancer de nouveaux projets européens audacieux et prometteurs, afin de (re)créer une compréhension commune de la nécessité d'une Union européenne forte et puissante, capable de s'attaquer aux problèmes auxquels l'industrie se voit confrontée. Après la création du marché intérieur, le lancement de l'Union économique et monétaire, l'introduction de l'euro qui s'en est suivie, l'accession de 10 nouveaux Etats membres et la relance (plus ou moins ratée) de la stratégie de Lisbonne, l'Europe a maintenant besoin de nouvelles idées et de nouveaux projets susceptibles de reconquérir les cœurs et les esprits de ses travailleurs. Pour le Comité

« Politique Industrielle » de la FEM, cela exige l'élaboration de concepts attrayants pour une industrie viable (économiquement, socialement et du point de vue environnemental) en Europe.

Faire de la nouvelle politique industrielle Européenne une politique durable

Étant donné que la Commission s'est à nouveau emparée de la politique industrielle après de nombreuses années de silence, la mission du Comité « Politique industrielle » a fondamentalement changé. Son objectif consistant à réinscrire la politique industrielle à l'agenda politique européen a été atteint. À présent, le Comité « Politique industrielle » devra superviser la mise en œuvre de cette politique industrielle européenne d'un nouveau style, et garantir sa continuité, ce qui implique une supervision étroite de la politique économique et industrielle européenne et une capacité accrue de lobbying auprès des institutions européennes (suivi des communications relatives à la politique industrielle, de la partie micro-économique de la stratégie de Lisbonne, de l'innovation politique en tant que principal outil de politique industrielle, des politiques sectorielles réinventées, du lancement des propositions et programmes concrets pour la politique industrielle, de l'évaluation de l'impact des politiques-RDI sur l'industrie, de la création de bases de données contenant les chiffres clés concernant les différents secteurs de la métallurgie, etc.). Il doit être clair que cela exige des ressources assez importantes (tant quantitatives que qualitatives), étant donné que la Commission s'est montrée ouverte à des discussions avec différentes parties-prenantes (par la création de panels de haut-niveau, de « task forces » et d'organes de dialogue social sectoriel).

2. Conditions-cadres de la politique industrielle

La politique industrielle n'est plus une question purement nationale. La structure de plus en plus transnationale des entreprises en Europe et le déplacement des compétences en matière de politique industrielle du niveau national au niveau européen (monnaie unique, contrôle des aides d'Etat, fonds structurels, accords internationaux, conditions cadres pour la déréglementation, privatisation et normes environnementales) font, qu'à présent, les questions et stratégies industrielles doivent être abordées au niveau européen.

Actuellement, la politique industrielle au niveau européen se caractérise par une réinvention des politiques industrielles sectorielles, mais l'ordre du jour demeure principalement établi par les représentants de l'industrie. Les syndicats sont trop souvent considérés comme des partenaires de second-rang. Les principaux aspects d'une politique industrielle socialement acceptable (restructurations socialement responsable, durabilité, démocratie économique, rôle actif du secteur public) sont toujours négligés. La politique industrielle est, à l'heure actuelle, soumise aux seuls buts de la libre concurrence et de la compétitivité. Le défi majeur pour le Comité Politique Industrielle sera de contribuer à recentrer la politique industrielle sur les problèmes réels auxquels les travailleurs sont confrontés. Par conséquent, il est important que le Comité Politique Industrielle soit capable de développer sa propre perspective syndicale sur la politique industrielle et aient la capacité de défier la Commission et les organisations d'employeurs avec des concepts propres

pour une politique industrielle proactive dans une économie de marché mondiale. La FEM doit établir ses propres priorités et lancer son propre programme sur la politique industrielle avec pour objectif de traiter des problèmes concrets auxquels les affiliés sont confrontés.

2.1. Politiques macro-économiques

Les politiques et les évolutions macro-économiques façonnent les conditions-cadres déterminantes pour l'avenir de l'industrie. Le Comité « Politique industrielle », en coopération avec la CES, doit analyser et discuter des thèmes tels que:

- la nouvelle division internationale du travail; *changements dans les schémas de répartition géographique, délocalisations, externalisations off-shore et sous-traitance, filières d'approvisionnement;*
- le vieillissement de la société et ses conséquences;
- la compétitivité globale de l'industrie européenne: coût de la main-d'œuvre; écarts de productivité, écarts technologiques;
- une évaluation régulière de la stratégie de Lisbonne, et comment réussir à la faire fonctionner pour les travailleurs également (*nécessité d'une politique économique axée sur la demande*);
- une différence qui s'estompe entre l'industrie et les services;
- la pénétration des TIC dans l'industrie et la société;
- le développement durable et ses conséquences pour l'industrie: Reach, éco-technologies, échange des droits d'émission, etc.
- l'émergence de la société de la connaissance, et comment celle-ci transforme l'industrie;
- les politiques relatives au marché du travail: gestion socialement acceptable du changement, flexicurité, apprentissage tout au long de la vie;
- les questions idéologiques, comme par exemple le néoprotectionnisme, la création de champions nationaux et européens, l'interventionnisme d'État et le néolibéralisme, le libre-échange et le commerce équitable;
- le rôle des partenariats public-privé et des fonds publics d'investissements.

Le débat concernant les opinions relatives aux questions générales de nature économique et financière et à la mise en forme de ces positions ne peut pas être entièrement abandonné aux soins de la seule CES. Il est essentiel que la FEM puisse élaborer ses propres positions sur les questions revêtant une importance capitale.

2.2. Politiques industrielles sectorielles.

Star21, LeaderShip2015, EnginEurope, ICT Taskforce et les autres initiatives à venir dans d'autres secteurs de la métallurgie montrent que la redécouverte de la politique industrielle par la Commission a eu pour conséquence l'apparition de politiques

sectorielles d'un style nouveau. Des panels d'innovation, des plates-formes technologiques et des organes de dialogue social sectoriel ont été créés dans le but de promouvoir une approche « de bas en haut » et d'accroître l'engagement des secteurs concernés. Ces changements représentent un défi pour la FEM, car la représentation au sein de ces organes exige un certain nombre d'investissements (s'agissant de trouver les personnes idoines, de supporter la charge de travail et d'assurer le suivi nécessaire).

Pour le Comité « Politique industrielle » et les comités sectoriels, cela signifie aussi que la coordination et le contrôle des différentes initiatives sectorielles qui peuvent parfois aussi être des initiatives conjointes développées par différents partenaires sociaux sectoriels, sont devenues beaucoup plus importantes que par le passé. Par conséquent, il doit y avoir un ordre du jour conjoint du Comité « Politique industrielle » et des comités sectoriels existants (y compris les groupes de travail *ad hoc* créés pour soutenir les initiatives de politiques industrielles sectorielles) avec pour but d'établir des opinions conjointes et des stratégies politiques.

L'importance croissante du développement et de la gestion de chaînes de valeur et d'approvisionnement différentes de celles que l'on trouve dans les secteurs traditionnels, ou qui viennent s'y ajouter (ce qui a pour conséquence l'existence de frontières plus floues entre les différentes entreprises et les différents secteurs) doit également être prise en considération. Dans un nombre grandissant de secteurs traditionnels, la valeur ajoutée (jusqu'à parfois 60%) provient de la seule chaîne d'approvisionnement. Les dépenses en recherche et développement se concentrent également sur la chaîne d'approvisionnement, l'ingénierie et les secteurs des TIC.

La coopération avec la Fédération Européenne des Travailleurs de la Chimie, de l'Energie et des Mines doit être améliorée dans les secteurs telles que les fonderies et les industries métallurgiques non-ferreuses.

2.3. Politique industrielle horizontale.

Au cours de la prochaine mandature, une attention toute particulière sera accordée aux aspects suivants:

- La recherche et le développement: la mise en œuvre du 7^{ème} programme-cadre a eu pour effet d'augmenter fortement les budgets et d'accélérer l'amélioration du système européen d'innovation en tant que principal outil destiné à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne (par exemple au moyen du Programme pour la compétitivité et l'innovation).
- L'innovation: la mise en œuvre de notre propre plan d'action en faveur de l'innovation par la création d'un groupe de travail séparé consacré à ce thème
- Le développement d'industries de réseaux : logistique, énergie, communication et approvisionnement en matière première.
- La réforme des fonds structurels, qui seront réorientés vers la gestion du changement et la promotion de l'innovation
- L'intégration de nouveaux États-membres tels que la Bulgarie et la Roumanie
- Commerce: la période « post-Doha », le respect des droits de propriété intellectuelle, la promotion des exportations et le commerce équitable avec les pays récemment industrialisés.

2.4. Politique d'entreprise

Les frontières entre la politique industrielle et la politique d'entreprise s'estompent pour devenir de plus en plus floues. Certains secteurs (comme l'acier, la construction navale, le secteur aérospatial et l'automobile) sont dominés par une poignée d'entreprises. Les stratégies d'entreprises peuvent par conséquent avoir des incidences énormes sur un secteur donné. En conséquence de quoi, le Comité « Politique industrielle » devra analyser les répercussions, pour la politique industrielle:

- des changements intervenant au niveau de l'entreprise: nouvelles stratégies d'entreprise, fusions et acquisitions, litiges d'ordre commercial, émergence de réseaux d'entreprises, sous-traitance, délocalisations, restructurations; litiges concernant les aides d'État et les procédures anti-dumping, etc.
- des changements intervenant dans le cadre réglementaire concernant les entreprises: droit des entreprises, directives en matière de fusions et d'OPA, droit de la concurrence, taxation des entreprises, gouvernance des entreprises, évolutions concernant les normes comptables internationales IFRS, cadre juridique des droits de propriété intellectuelle, etc.

Une coordination et une communication de meilleure qualité entre le Comité « Politique industrielle » et le Comité « Politique d'entreprise » seront nécessaires. Afin de garantir une meilleure communication et une coordination, des réunions communes pourront être organisées, et des groupes de travail communs constitués pour les thèmes pertinents si cela se révèle approprié. En tout état de cause, chacun des deux groupes de travail restreints devrait désigner un de ses membres comme interlocuteur pour les contacts avec l'autre groupe.

2.5. Le dialogue social

La FEM souhaite également utiliser le dialogue social pour développer les contributions des partenaires sociaux en relation avec les initiatives européennes pertinentes en matière de politiques industrielles sectorielles, telles que LeaderShip 2015. Pour parvenir à cela, la FEM tente d'améliorer la coopération et la coordination entre les comités de secteurs de la FEM et le Comité Politique Industrielle.

2.6. La négociation collective

la FEM aura besoin de développer une approche qui lui soit prore en matière de « gestion socialement responsable du changement », par exemple, en améliorant sa « boîte à outils » pour la gestion du changement et la restructuration industrielle. Il est nécessaire d'aboutir à une meilleure coopération entre le Comité de Politique Industrielle et le Comité sur la Négociation Collective sur les aspects tels que la politique d'innovation, la formation professionnelle, la flexibilité, la flexicurité, la RSE, l'évolution des salaires, le marché du travail, la politique de l'emploi et les aspects relatifs à la politique industrielle des négociations de restructurations.

De plus, la FEM tiendra compte de la distinction nécessaire entre l'implication dans le dialogue social, la négociation collective et l'implication des actionnaires. Chaque route (c'est-à-dire les discussions volontaires, l'implication structurée ou les négociations) a droit à une place appropriée et la FEM a besoin de développer une approche différenciée, d'une approche au cas par cas pour réaliser ses objectifs politiques.

3. Outils

- Analyse plus approfondie des tendances lourdes qui marquent l'évolution du secteur de l'industrie, et notamment du secteur de la métallurgie en Europe, en particulier au vu de la formidable mutation structurelle que subit actuellement l'économie mondiale. Même si la nécessité d'une analyse plus professionnelle est évidente, on ne connaît pas encore avec certitude les ressources disponibles en vue d'un tel travail analytique.
- Approfondissement du dialogue social sectoriel (à condition d'être un partenaire respecté des organisations d'employeurs telles que le CEEMET, ou de la Commission européenne).
- Encourager les personnes représentant la FEM à être présentes au sein des différents organes consultatifs créés par la Commission européenne (panels d'innovation, plates-formes technologiques, panels de haut niveau, etc.). D'un autre côté, la décision de participer dans les organes de l'UE doit également dépendre des retours attendus et de la possibilité d'influencer les décisions prises.
- Renforcement du travail interne en réseau et collaboration:
 - Échange interne d'informations, de bonnes pratiques, d'analyses, de documents: par exemple, les exemples intéressants de mesures ou de programmes nationaux en matière de politique industrielle devraient être identifiés et discutés au niveau européen;
 - Amélioration de l'intégration interne aux niveaux national et européen. La politique industrielle étant à la fois concrète et possible, nous devons discuter de l'engagement qui lie la FEM et ses organisations affiliées en combinant les terrains d'action nationaux et européen. Il doit être clair que la maîtrise nationale de la politique industrielle européenne « revisitée » doit faire l'objet d'une amélioration.
 - Coordination améliorée entre le Comité « Politique industrielle » et les différents comités sectoriels de la FEM (identification réciproque des questions clés et coordination des contenus en ce qui concerne les thèmes transsectoriels). Les Présidents (ou leurs suppléants) doivent faire partie du Comité « Politique industrielle », et les membres du Comité « Politique industrielle » qui sont également membres de groupes de travail sectoriels doivent assurer un certain enrichissement mutuel.
 - Le Secrétariat de la FEM devrait assurer une bonne coordination entre les trois principaux comités politiques de la FEM (Comité « Politique

industrielle », Comité « Politique d'entreprise » et Comité « Négociations collectives »).

- À l'extérieur: contacts constants avec des instituts de recherche, dans le but de soutenir la consolidation de nos propres compétences.
- Amélioration de notre collaboration avec la CCMI (« Commission consultative des mutations industrielles ») et l'EMCC (« Observatoire européen du changement »).
- Deux réunions du Comité « Politique industrielle » par an, une université d'hiver (destinée à la réflexion et au traitement des stratégies à plus long terme) – mais lorsque l'interprétation est possible, cette université d'hiver peut être considérée comme une réunion supplémentaire du Comité « Politique industrielle » – et enfin, 5 réunions du groupe de travail restreint par an.
- Des groupes de travail flexibles, virtuels (ad hoc) afin d'analyser des questions spécifiques et d'élaborer des prises de position. Ces groupes de travail pourraient inclure des représentants du Comité « Politique industrielle » et, si cela se révèle approprié, d'autres experts des organisations affiliées à la FEM ou de l'ETUI-REHS, en particulier sur les questions macro-économique.
- La future mise à jour du rapport sur la gestion des restructurations avec un aperçu de ce qu'il se passe dans l'industrie du métal européen et dans politique industrielle Européenne, et et la mise à jour du site web de la FEM, devraient être effectués en permanence. La mise à jour du rapport devrait commencer à partir de l'évaluation à mi-parcours de programme de travail de la Commission européenne en 2007 et de l'analyse renouvelée et élargie du secteur conduite conjointement avec les organes sectoriels de la FEM.
- Une base de données statistique se fondant sur les sources existantes et réunissant des chiffres économiques clés concernant le secteur de la métallurgie: production, productivité, valeur ajoutée, emploi, salaires et chiffres commerciaux.